



séparation par consentement mutuel

Par **helene62310**, le **20/07/2012** à **08:58**

bonjour,
nous souhaiterions nous séparer par consentement mutuel et n'avons aucun bien.
je suis retraitée et mon mari n'a aucune ressource, il ne peut plus travailler et a des de gros problèmes cardiaques.
puis-je l'héberger car si séparée, nous nous nous devons assistance.
Quelles démarches entreprendre pour une solution rapide.
cordialement.

Par **youris**, le **20/07/2012** à **10:37**

bjr,
vous voulez simplement vous séparer ou divorcer ?
je ne vois pas la différence entre vivre ensemble et vivre sous le même toit sans être divorcé.
si votre mari n'a aucun revenu, en cas de divorce vous devrez lui verser une prestation compensatoire.
cdt